



2025.0510

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA



AVALEMS
M. Camille-Angelo Aglione
Directeur
Avenue de la Gare 29
1950 Sion



Date **26 FEV. 2025**

Plafond PC AI en EMS

Monsieur le directeur,

Je me réfère à votre courrier du 20 janvier dernier et vous informe de ce qui suit.

Je vous confirme que le Service de l'action sociale a entrepris les démarches nécessaires afin que l'adaptation du montant de CHF 2.00 par jour puisse être remboursé rétroactivement, dès le 1^{er} mai 2024, aux EMS qui ont hébergé des bénéficiaires PC AI.

Dès 2025, les décisions de placement en EMS pour les bénéficiaires PC AI seront modifiées en tenant compte du nouveau calcul.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous adresse, Monsieur le directeur, mes meilleures salutations.


Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Copie à Service de l'action sociale, Jérôme Favez, chef de service

